

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie Madeleine

<https://www.cadre21.org/membres/59d6054727a24574f92a1ed8>

Date d'obtention : 2024-11-14 17:11:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Que, le Sextage chez les ados est définis comme la production, distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel
 - Que, pour utiliser une trousse sexto, il faut une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire en question
 - Que l'intervenant et le reste des membres du personnel n'ont pas le droit de regarder l'appareil de l'élève (le téléphone qui fait l'objet de signalement)
- Car il est interdit de consulter les images /vidéos pouvant correspondre à de la pornographie juvénile

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- La manière de procéder avec les élèves qui viennent moi voir pour les cas de Sextage
- D'avoir ma trousse pas très loin de moi et surtout bien suivre les étapes de la méthode d'intervention
- le fait d'éviter de regarder les photos et ou les vidéos

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- De rencontrer toutes les autres personnes impliquées dans l'affaire au même moment.
- De divulguer l'information. Car c'est très important de tout garder confidentiel pour ne pas exposer l'élève
- De ne pas demander à regarder les photos ou les vidéos dont il est question